



# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## **SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 15 novembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE, se sont réunis sous la présidence de Monsieur VAILLANT Frédéric à 20 heures 00 – salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 09 novembre 2023.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mesdames BARRANGER Nathalie, SIARD Chantal, CHOLIERE Christine, SCEATS Fabienne, CASTILLE Sandrine, JEANVOI Nicole et KLIMCZAK Maggy (arrivée à 20h51) ;

Messieurs VAILLANT Frédéric, ANTIGNY Frédéric, SAVARY Yannick et LIGAUD Guy.

### **ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :**

Messieurs BOISSEAU William (pouvoir à Monsieur VAILLANT Frédéric), MERLET Pascal (pouvoir à Madame BARRANGER Nathalie), COLLIN Alexis (pouvoir à Madame CASTILLE Sandrine) et ERTEL Sébastien (pouvoir à Madame KLIMCZAK Maggy).

---

Monsieur VAILLANT Frédéric, Maire, fait l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint pour débiter la séance.

Madame SCEATS Fabienne est désignée secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée délibérante à avoir une pensée pour les mères de Madame JEANVOI Nicole (conseillère municipale) et Monsieur Patrick DAVEAU (agent municipal) décédées récemment.

### **L'ordre du jour est le suivant :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023
2. Rapports des commissions *et délibérations* :
  - *Eglise / travaux de réhabilitation suite à diagnostic*
  - *Révision générale du P.L.U. / Choix du cabinet d'étude*
  - *Zones d'accélération EnR / modalités de concertation*
  - *Cartes cadeaux de fin d'année pour le personnel municipal*
3. Questions diverses
  - Recensement de la population / 2024
  - Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales
  - Noël du personnel municipal
  - Vœux du Maire à la population

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023**

Pas d'observations.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## 2. Rapport des commissions et délibérations

### A- Commission « Actions périscolaires et scolaires »

Monsieur ANTIGNY Frédéric indique que :

- Madame LE LOUEDEC Geneviève est en congés de maladie ordinaire depuis le 27 octobre dernier. Elle est remplacée par Madame Françoise MOREAU pendant toute la durée de son indisponibilité.
- Les élections des parents d'élèves ont eu lieu avant les vacances de la Toussaint : Mesdames GUITTET, DIERIC, PASQUIER, OBLE, MERY et Messieurs BOUTET et COLLIN ont été élus.
- Le Conseil d'école s'est déroulé le 10 novembre :
  - Effectif global 95 élèves, soit par classe
    - ✓ PS/GS : 27 élèves,
    - ✓ MS/CP : 24 élèves,
    - ✓ CE1/CE2 : 22 élèves,
    - ✓ CM1/CM2 : 22 élèves.
  - Harcèlement : la grille d'auto-évaluation fournie par l'Education Nationale a été soumise aux élèves la semaine dernière.
  - « Plan natation » : l'école a été retenue pour une expérimentation sans matériel dans le grand bain. Celle-ci se déroule du 18 décembre au 5 février à raison de 2 fois par semaine.
  - L'équipe enseignante a présenté ses projets, à savoir :
    - ✓ Projet artistique (théâtre avec 2 intervenants / 1h par semaine pour les CE1 et CE2),
    - ✓ Participation de l'école à la « corrida » de LOCHES le 25 novembre prochain,
    - ✓ Participation au marché de Noël le 2 décembre prochain,
    - ✓ Projet « Jeux Olympiques » pour toutes les classes,
    - ✓ Déplacement à la bibliothèque de la commune (2 fois dans l'année),
    - ✓ Rallye en partenariat avec la bibliothèque sur le thème des Jeux Olympiques,
    - ✓ Dépôt d'une candidature pour assister aux Jeux Paralympiques le 05 septembre 2024,
    - ✓ Prévision d'un voyage scolaire pour l'automne 2024 (le budget prévisionnel sera fourni avant la fin du mois de février 2024),
    - ✓ Equipement informatique : certains dysfonctionnements ont été constatés sur quelques postes informatiques de la classe numérique,
    - ✓ Les problèmes de toilettes et de robinets persistent toujours mais il est difficile de trouver une solution pérenne.
- Les livres de Noël ont été commandés et réceptionnés. Leur distribution est prévue avec l'A.P.E. le jeudi 21 décembre à 15 h00
- Une vente de chocolat est actuellement en cours et les commandes sont à retourner avant le 22 novembre 2023
- La kermesse de l'école est prévue le vendredi 28 juin 2024.

### B- Commission « Actions sociales »

Madame SIARD informe que :

- C.I.A.S. : une réunion a eu lieu la semaine dernière au cours de laquelle les associations suivantes ont été présentées : L'ENTRAIDE LOCHOISE, ORCHIS, l'E.S.A.T. de BRIDORE et LES TISSANDIERS (travaux réalisés au sein des collectivités ou chez des particuliers).

- « Opération Boîtes Cadeaux » de Noël : les colis doivent être déposés au C.I.A.S. de LOCHES pour le vendredi 17 novembre.
- Colis de Noël : les personnes nées avant 1950 bénéficieront de ce colis dont la distribution sera assurée par les conseillers municipaux le dimanche 17 décembre en mairie.
- Collecte alimentaire : celle-ci se déroulera au VIVECO du 20 au 26 novembre prochains.
- Club du Temps Libre : l'association rencontre de vraies difficultés au niveau des adhérents depuis un certain moment et envisage éventuellement de mettre un terme à leur activité.
- Référentes « E.R.R.E. » (violences faites aux femmes) : Mesdames CASTILLE et JEANVOI ont participé à une réunion d'informations avec les services de la Gendarmerie, à un atelier de « sensibilisation » et ont visité un centre d'accueil pour les personnes sanctionnées d'une obligation de soins par la justice. Une communication aura lieu sur le sujet dans le prochain bulletin municipal.
- C.C.L.S.T. / « Espaces parents » : Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'une réunion s'est tenue en mairie ce mardi en présence de Madame Fleur RENAULT (référente) pour présenter ce nouveau dispositif. Il s'agit d'un véhicule itinérant pour aller au contact des parents de nouveaux nés ou d'enfants âgés jusqu'à 18 ans, qui a pour mission de répondre aux interrogations ou problématiques rencontrées par les parents en les orientant vers les bons interlocuteurs ou services (aides, informations, ...). La commune accueillera ce camion sur la place de la mairie dès le mois de janvier prochain à raison de 2 jeudis par mois. Un article sera publié dans le prochain bulletin municipal à ce sujet. Madame SIARD demande à ce qu'elle soit informée d'une prochaine réunion sur le sujet.

#### **C- Commission « Animation / associations / culture et jeunesse »**

Madame CHOLIERE précise que :

- B2X : une rencontre doit intervenir mercredi prochain (16h00) avec les artistes (projets – réflexions – financements éventuels ...).
- BULLETIN ANNUEL : l'offre commerciale de la Renaissance Lochoise a été retenue par la commission. L'intégralité des articles doit leur parvenir pour le 26 novembre prochain.
- MARCHE DE NOËL : celui-ci se déroulera le samedi 02 décembre sur le parvis de la mairie accompagné d'une bourse aux jouets au sein de La Tuilerie et du spectacle pyrotechnique offert par la municipalité en fin de journée dans le jardin. A ce titre, les illuminations de fin d'année devraient être installées prochainement pour être opérationnelles le jour du marché de Noël (coupure par la suite avant rétablissement avant les fêtes de fin d'année par souci d'économies d'énergies). Ces dernières seront complétées par les décorations des enfants de la garderie.
- NACEL : le prochain spectacle (contes et musiques / plutôt familial) aura lieu le samedi 09 mars 2024 à La Tuilerie, la présence de conseillers municipaux est requise afin d'assurer l'accueil des artistes et du public, la billetterie et le rangement.
- Repas de fin d'année du personnel municipal : la date retenue est le vendredi 22 décembre prochain.

- SHOT : La remise des prix se fera le samedi 25 novembre à 11h00 dans la salle du Conseil Municipal en présence de représentants de l'association (17 personnes seront récompensées : chèque-cadeau pour les enfants et plantes ou plants pour les autres lauréats).

- *Délibération : Cartes cadeaux de fin d'année pour le personnel municipal*

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'occasion du traditionnel pot de fin d'année entre les élus et le personnel communal, la municipalité remet une carte cadeau à chaque agent.

A ce titre, Monsieur le Maire propose de remettre aux employés une carte cadeau d'une valeur de **25.00 €** (1 agent), de **45.00 €** (1 agent) et de **70,00 €** (11 agents), soit un total de **840.00 € pour 13 agents** à régler à la société **ILLICADO**.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote.

**Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver ces dispositions (n° 2023-11-D49).**

Monsieur ANTIGNY sollicite une réunion complémentaire à celle du mois de juin quant aux calendriers des manifestations des associations.

Madame CHOLIERE indique que, pour le moment, il est juste prévu de rencontrer prochainement les associations dont la gouvernance a changé dernièrement afin de leur présenter les différentes modalités à remplir ou respecter auprès de la mairie.

Monsieur le secrétaire de mairie précise que les dates fixes de certaines manifestations sont reportées automatiquement au calendrier des manifestations d'une année sur l'autre.

**D- Commission « Artisanat / commerces / communication et nouvelles technologies »**

Monsieur SAVARY expose que :

- Les commerçants organisent un panier garni pour les fêtes de fin d'année.

**E- Commission « Bâtiment et voirie »**

Madame BARRANGER précise que :

- CIMETIERE : le portillon a été réparé (installation d'un bras hydraulique).
- D.E.C.I. : depuis le 13 novembre dernier, la municipalité est propriétaire du terrain nécessaire à l'installation de la bache incendie au lieu-dit « Saudinet ». Les travaux débuteront dès lundi prochain (entreprise FILLON).
- EGLISE : Monsieur le Maire informe les membres présents que la délibération est ajournée. En effet, l'intégralité des travaux de réhabilitation de l'église (4 phases) représentent un coût global de 525 000 € HT. En conséquence, le phasage des travaux doit être déterminé au mieux en fonction des potentiels financements (Etat, Département, Fondation du Patrimoine) d'ici le mois prochain et ainsi permettre de déposer les demandes d'aides financières dans les délais impartis. A ce titre, les éléments sollicités par la Fondation du Patrimoine leur ont été transmis ce jour pour constituer le dossier de souscription. Il convient maintenant d'attendre leur confirmation.
- MAISON MEDICALE : les travaux sont finalisés. Le solde de la subvention D.E.T.R. sera sollicité d'ici la fin de la semaine.
- MOBILIER URBAIN : deux jardinières complémentaires ont été commandées pour compléter l'installation devant l'école ainsi que 4 barrières pour remplacer les bacs à fleurs installés précédemment devant la boulangerie pour un coût global de 1 805.70 € TTC.

- P.A.V.E. : un rendez-vous avec le représentant de l'entreprise COLAS est prévu ce vendredi matin pour finaliser les travaux planifiés sur cet exercice.
- PETITION (lieu-dit « L'Etang ») : suite à l'accord conjoint avec la mairie de CHANCEAUX-PRES-LOCHES, les travaux de sécurisation de la voirie débuteront dès que l'entreprise VERNAT aura réceptionné les panneaux signalétiques correspondants.

Madame BARRANGER conclut en informant l'assemblée délibérante que Madame Sophie AUCONIE souhaiterait remettre le trophée « Michel AUDIARD » à la municipalité pour son engagement dans la « Marche Rose ». Cette remise interviendrait lors de la cérémonie des vœux à la population qui aura lieu le jeudi 18 janvier 2024 à La Tuilerie à 19h00,

## **F- Commission « Environnement / habitat / qualité de vie et urbanisme »**

Monsieur le Maire fait un point sur les dossiers en cours :

- CIRCULATIONS DOUCES : la bande de 10 mètres nécessaires à la réalisation de cet aménagement vient d'être rétrocedée à la commune. Suite à la présentation du projet modifié le mardi 24 octobre dernier par l'entreprise « E.C.R. Environnement », ces derniers doivent nous adresser le chiffrage final des travaux (aux alentours de 260 000 € HT) pour lancer le prochain appel d'offres correspondant. En outre, des recherches de subventions complémentaires à la D.E.T.R. et au F.D.S.R. sont en cours.
- GROUPE LELIEVRE : la promesse de vente a été signée le lundi 13 novembre dernier (2 autres propriétaires privés sur 3 auraient également validé une promesse de vente). Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit là que des prémices, il n'y a aucune certitude à ce jour que ce projet aboutisse. Une rencontre avec leur chef de projet doit intervenir le mardi 05 décembre prochain. En outre, Monsieur le Maire a rencontré l'agriculteur qui exploite actuellement la parcelle communale concernée par ce projet et l'a informé de celui-ci. Madame JEANVOI souhaite connaître le nombre de maisons potentiellement construites via ce programme. Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas de densité prévue dans notre P.L.U. Néanmoins, le S.CO.T. précise, quant à lui, une densité de 12 constructions à l'hectare. A ce stade, il convient d'attendre les propositions du lotisseur.

### *- Délibération : Zones d'accélération EnR / modalités de concertation*

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la loi du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (A.P.E.R.), l'Etat demande aux communes d'identifier avant la fin de l'année 2023, le foncier potentiel qui permettrait d'implanter des projets de production d'énergies renouvelables dites « zones d'accélération de production d'énergies renouvelables ».

*A ce titre, les communes, les intercommunalités, les citoyens, et de nombreux acteurs des territoires sont invités à réfléchir au déploiement local des énergies renouvelables.*

Ces « zones d'accélération » ont pour objectif principal de permettre aux territoires de reprendre la main sur l'émergence des projets sur leur territoire, d'en mesurer l'acceptabilité et d'éviter l'implantation de projets non souhaités.

Les communes doivent ainsi soumettre au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 une liste de parcelles à l'Etat qui établira, à la fin du processus, une cartographie départementale des zones d'accélération de production d'énergies renouvelables.

Afin de pouvoir lister l'ensemble des projets de la commune et les parcelles qui pourraient les accueillir, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :

1. de solliciter tous les habitants, et plus particulièrement les propriétaires fonciers, pour faire remonter les projets d'installation d'énergies renouvelables,
2. de distribuer dans toutes les boîtes aux lettres des habitants un courrier type et un formulaire annexé à celui-ci mentionnant les parcelles concernées et le type d'énergie (solaire, méthanisation, éolien, hydroélectricité, ...) à y installer,

3. d'envoyer ces éléments à tous les propriétaires fonciers résidant en dehors du territoire communal,
4. d'insérer ces deux documents dans la rubrique « actualités » du site internet de la mairie,
5. de diffuser notamment ces derniers via l'application mobile « City-All »,
6. de diffuser un article dans la « Nouvelle République » et la « Renaissance Lochoise ».

Ce recensement vise à permettre au public qui souhaiterait développer un projet d'énergies renouvelables de retourner en mairie ledit formulaire au plus tard le 19 novembre 2023, en papier ou par mail intitulé : « Demande d'inscription de parcelles en zone d'accélération des énergies renouvelables ».

**Il convient de préciser que l'envoi du formulaire ne vaut pas validation du projet, qui reste soumis aux procédures d'autorisation existantes.**

Monsieur le Maire soumet ces procédés au vote.

**Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver ces dispositions (n° 2023-11-D50).**

- P.L.U. / REVISION GENERALE : Monsieur le Maire rappelle que l'A.D.A.C. a été sollicitée quant au recrutement d'un cabinet d'étude. Suite à l'appel d'offre, une seule et unique candidature a été déposée (cabinet « AUDDICE »).

En conséquence, deux options s'offrent à la municipalité, à savoir :

- déclarer l'appel d'offres infructueux (absence de concurrence). il conviendrait alors de relancer un nouveau marché, ce qui repousserait d'autant les délais d'instruction de cette procédure de révision générale et le risque de n'avoir aucun candidat
- valider l'offre commerciale du cabinet « AUDDICE » (compte tenu que le P.L.U. devra être actualisé pour 2026 au vue de la législation sur les énergies). Ces derniers ont été reçus en audience avec les services de l'A.D.A.C. le mardi 07 novembre dernier. Le cabinet « AUDDICE » a de bonnes références professionnelles, il travaille à 70% (voir 80%) avec des communes de strate démographique identique à la nôtre, il dédit un chef de projet uniquement à notre dossier et s'engage à respecter le planning défini. L'analyse de leur offre obtient une note de 90/100 selon les critères déterminés préalablement lors de l'appel d'offre. Le coût s'élève à quasiment 60 000 € TTC (25 réunions sur 2 ans + concertation ... avec 2 plannings établis : l'un validé pour la fin de mandat et l'autre qui arrête le projet en fin de mandat) pour une subvention de la part de l'Etat à hauteur d'environ 1 700 €.

Monsieur le Maire stipule que, si la seconde option est retenue par l'assemblée délibérante, il convient :

- de constituer un groupe de travail, d'être bien conscient que c'est un travail de longue haleine (plusieurs réunions sur ces 2 ans),
- de déterminer à terme une vision de l'aménagement de notre territoire pour les 20 prochaines années,
- de faire un P.L.U. propre à notre commune afin d'avoir potentiellement plus de poids lorsque la C.C.L.S.T. étudiera la possibilité d'un P.L.U.i.

En outre, le cabinet « AUDDICE » a fait part de deux plannings dans son offre, à savoir :

- A = le premier qui permet à la municipalité en place de valider celui-ci avant la fin de mandat,
- B = le second qui arrête le projet en fin de mandat et permettra par la suite à la nouvelle équipe municipale de le valider ou non après l'installation du nouveau Conseil Municipal (démarches administratives restantes / délai d'un an supplémentaire pour son approbation définitive).

Suite à l'interrogation de Madame SIARD, Monsieur le Maire indique que c'est une affaire qui nécessitera un gros engagement de la part des élus pour mener à bien cette procédure dans les délais impartis (formation des élus en janvier prochain, consultation des P.P.A., travaux sur le terrain, réunions etc ...). En outre, pour répondre à la sollicitation de Madame JEANVOI, Monsieur le Maire complète son intervention en précisant les différents aspects qui seront abordés au cours de cette révision : écologiques, économiques,

énergétiques, densité des constructions, zonages urbains de la commune et autres (selon les évolutions du S.CO.T., du S.R.A.D.D.E.T. et autres à venir).

- *Délibération : Révision Générale du P.L.U. / choix du cabinet d'étude*

VU la loi ALUR (pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové),

VU l'article L. 2122-21 6° du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n° 2020-11-D57 en date du 18 novembre 2020 relative au transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine (C.C.L.S.T.),

**CONSIDERANT** la réflexion en cours quant à l'instauration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.i.),

VU l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) en date du 1<sup>er</sup> décembre 2003,

VU les révisions de ce dernier en dates des 08 octobre 2007 et du 11 janvier 2023,

**CONSIDERANT** le souhait de la collectivité de procéder à une révision générale du P.L.U. avant les prochaines échéances électorales,

VU la délibération n° 2023-06-D32 du 09 juin 2023 par laquelle l'assemblée délibérante a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

**CONSIDERANT** la consultation lancée le **mercredi 23 août 2023** selon une procédure adaptée en vertu des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

**CONSIDERANT** la date limite de remise des offres était fixée au **lundi 25 septembre 2023 à 12h00**,

**CONSIDERANT** l'unique offre réceptionnée

**CONSIDERANT** l'offre déposée par le cabinet AUDDICE d'un montant de soit 58 926.00 € T.T.C.,

**CONSIDERANT** les coûts unitaires liés aux réunions supplémentaires (présentiel journée : 924.00 € T.T.C., présentiel soirée : 1044.00 € T.T.C. et distanciel : 432.00 € T.T.C.),

**CONSIDERANT** le rapport d'analyse de cette dernière,

Après présentation de l'analyse par Monsieur le Maire et aux échanges sur le sujet, ce dernier propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'entériner le choix de cette entreprise pour cette révision générale du P.L.U.,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget, au compte 202, pour l'exercice 2024 et à suivre,
- de l'autoriser (ou son représentant) à signer le marché ainsi que toutes les pièces nécessaires et ses éventuels avenants.

**Une délibération est prise à l'unanimité pour entériner l'offre commerciale du cabinet « AUDDICE » (n° 2023-11-D51).**

Suite à cette décision, Monsieur le Maire sollicite les membres de l'assemblée délibérante pour constituer le groupe de travail et rappelle qu'il sera possible d'intégrer celui-ci en cours de route.

Mesdames Nathalie BARRANGER, Chantal SIARD et Messieurs Frédéric VAILLANT, Frédéric ANTIGNY, Yannick SAVARY, Alexis COLLIN et Sébastien ERTEL constitueront ce dernier. Madame Nicole JEANVOI et Guy LIGAUD se tiennent à disposition en cas de besoin (suppléants).

### **G- Commission « Finances »**

Monsieur le Maire mentionne qu'il a rendez-vous avec Monsieur le Sous-Préfet début décembre afin d'échanger sur les différents projets à venir.

En outre, il rappelle les différents projets abordés lors de la dernière séance pour constituer le prochain Budget Primitif 2024 et notamment les dossiers de subventions qui devront être sollicités d'ici la fin de l'exercice en cours.

Il conclut son intervention en présentant l'évolution de la dette (deux emprunts sont arrivés à terme en 2020 et 2021) qui est passée d'environ 82 500 € à 52 500 € libérant ainsi une manne non négligeable pour financer certains projets à venir sans dépasser l'endettement précédent.

### **3. Questions diverses**

#### *Recensement de la population 2024*

Madame Maryline DOREAU a été nommée coordinatrice.  
Le recrutement des agents est actuellement en cours.

#### Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire indique que les membres composant celle-ci doivent être renouvelés. Il sollicite les membres la constituant actuellement (hormis les deux membres de la liste d'opposition aux dernières élections municipales qui y siègent de droit selon la réglementation en vigueur) afin de savoir si ces derniers souhaitent poursuivre leur mission au sein de cette commission.

A l'unanimité, ces derniers répondent favorablement.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion de la commission doit se tenir avant la fin de l'année et propose la date du lundi 11 décembre prochain (18h ou 19h).

En l'absence de Monsieur ERTEL, il convient de le solliciter afin de s'assurer de sa disponibilité

#### Vœux du Maire à la population

La date est fixée au jeudi 18 janvier 2024.

#### Congrès des Maires d'Indre-et-Loire

Monsieur le Maire informe que celui-ci se déroulera le mercredi 29 novembre prochain sur le thème suivant : la commune, cœur de la République.

Ceux qui souhaitent y participer doivent se faire connaître (inscriptions préalables).

Mesdames BARRANGER, JEANVOI et Messieurs VAILLANT et SAVARY y participeront.

#### Projection du film : « Monsieur le Maire »

Une invitation est parvenue en mairie à l'attention de l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Celle-ci a lieu le lundi 20 novembre à LOCHES et sera suivi d'un débat en présence de Monsieur le Président de l'A.M.R.F.

#### Sainte-Barbe

Elle se déroulera le samedi 25 novembre à 17h30 à CHEDIGNY

#### A.G. / « Rando APEC »

L'assemblée Générale se tiendra ce vendredi à 20h30 après la réunion du Comité des Fêtes prévue le même jour à 19h30.

#### Demande du Tennis de Table Club du Lochois.

Cette association sollicite l'occupation de LA TUILERIE pour organiser des entrainements de Tennis de Table sur l'exercice 2024 (de 18h00 à 20h00 environ selon l'occupation actuelle).

En effet, des travaux de réhabilitation du gymnase du COSEC (Daniel BESCHON) de LOCHES vont être menés prochainement. A ce titre, l'association sollicite les communes environnantes.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite rencontrer au préalable les membres du T.T.C.L. afin de faire un point avec eux sur leurs besoins, le coût de la location de la salle et autres aspects techniques (stockage des tables de ping-pong) comme ce fut le cas avec l'association sportive de SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS.

#### Commission « Enfance – jeunesse » / C.C.L.S.T.

Madame SCEATS fait part de sa participation à une réunion qui s'est tenue le lundi 13 novembre dernier. Suite au diagnostic sollicité pour les populations âgées jusqu'à 25 ans, un état des lieux a été présenté quant aux points positifs, aux diverses difficultés rencontrées et par conséquent aux points à améliorer pour répondre aux besoins de cette population sur le territoire intercommunal.

Madame SCEATS s'est sentie un peu démunie en l'absence d'informations préalables sur le sujet.

Monsieur le Maire précise que le bilan d'activités de la C.C.L.S.T. est consultable sur le site de la Communauté de Communes et que celui-ci est très bien constitué. En outre, il rappelle à chacun la nécessité de participer aux commissions de la C.C.L.S.T. car il en va de l'image de la collectivité et de l'information des membres de l'assemblée délibérante lors des séances du Conseil Municipal.



La prochaine réunion est prévue le mardi 12 décembre prochain.

Rencontre des bibliothécaires du Lochois

Madame KLIMCZAK informe les membres présents qu'une réunion interviendra le mardi 05 décembre prochain à LA TUILERIE et demande si des représentants de la collectivité y assisteront. Monsieur le Maire indique qu'à ce jour, aucune invitation n'est parvenue en mairie à ce titre.

*La séance est clôturée à 21 h 45*

*Date du prochain conseil municipal : lundi 11 Décembre 2023 à 20 h 00*

**PROCES VERBAL DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023**

**SIGNATURES**

Le Maire,



VAILLANT Frédéric

La secrétaire de séance



Fabienne SCEATS

